

MOT DU PRÉSIDENT

PRATIQUES SYNDICALES

Les syndicats regroupent des hommes et des femmes qui s'inspirent, dans leur action et dans leur orientation, de valeurs de liberté, de justice, de responsabilité et de solidarité. Dans la recherche d'une dignité toujours plus grande, ces femmes et ces hommes luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Ils contribuent de la sorte à l'amélioration des conditions d'existence de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. Du fait de leur action syndicale, la société dans laquelle ils évoluent s'en trouve transformée. Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) partage cette conviction qu'il n'est point de gain sans effort, qu'il n'est point de victoire sans que les conditions qui la rendent possible ne soient mises en place. La première de ces conditions est la solidarité : une solidarité concrète, active, constamment nourrie et enrichie.

Pour le SCCUQ, les décisions importantes pour la vie syndicale doivent être le fruit de débats. C'est pourquoi notre Syndicat fait place à l'expression des opinions et qu'il valorise le ralliement aux décisions découlant du processus démocratique. Ainsi, les règles de procédure sont des outils fondamentaux de la démocratie syndicale permettant à chacun de s'exprimer et de contribuer à la recherche de propositions qui rallient l'ensemble ou la majorité. Le débat syndical conduit au ralliement autour des objectifs identifiés. La recherche d'une victoire sur ceux qui, dans nos rangs, ne partagent pas la même analyse est en effet étrangère à la démocratie syndicale. Son objectif est au contraire d'échanger, de dialoguer afin que se dégagent, à la suite de débats dont la qualité doit demeurer un souci constant, des orientations et des actions appuyées par le plus grand nombre. La volonté de fonder son action sur la solidarité a conduit le SCCUQ à se doter de règles de fonctionnement. À la fois exigeantes et stimulantes, ces normes, inscrites dans nos *Statuts et Règlements*, complétées par celles de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), invitent les membres à faire en sorte que ces valeurs soient respectées et largement partagées. Le SCCUQ croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir la pensée et l'action des militantes et militants, de sorte que des valeurs morales, comme la recherche du bien commun et le devoir de ralliement, les guident constamment.

Le principe de la dissidence à l'intérieur d'un syndicat est une question qui est mise régulièrement à l'avant-scène de la vie syndicale. Plus que le principe en soi, ce sont les modalités de son exercice qui importent. Il est clair qu'un syndicat comme le SCCUQ reconnaît le principe de la dissidence. Son utilisation à l'intérieur des règles syndicales se veut une prise de position formelle à l'encontre d'une décision prise par la majorité. D'une certaine manière, la dissidence apparaît comme un rempart contre ce que l'on pourrait appeler la « tyrannie de la majorité ». Le droit à la dissidence est un droit individuel qui s'exprime en enregistrant son nom auprès des instances immédiatement après un vote important. Dans cette perspective, l'enregistrement de sa dissidence indique que le débat n'aurait pas été satisfaisant aux yeux de la personne concernée. Ainsi, une dissidence enregistrée dans le cadre du Conseil syndical pourra se manifester devant l'Assemblée générale. L'usage de la dissidence



→ trouve en quelque sorte sa limite dans le devoir de ralliement. Ainsi, le droit à la dissidence apparaît inséparable du devoir de ralliement.

Dans la pratique, il s'agit de faire intervenir des réflexes militants. Autrement dit, il faut constamment avoir à l'esprit la nécessité de ménager un espace pour permettre à la solidarité de s'exercer et de s'exprimer, une solidarité concrète, active constamment nourrie et enrichie.

Le débat syndical ne saurait prendre la forme parlementaire des rapports politiques

entre un gouvernement et une opposition, ce modèle rend impossible le ralliement dans la mesure où un groupe s'oppose et un groupe dirige, sans qu'intervienne le principe du ralliement autour du bien commun. En la matière, la tension démocratique syndicale se doit de rassembler et ne doit céder ni à la tyrannie de la majorité, pas plus qu'à celle d'une minorité.

GUY DUFRESNE

(Texte fait à partir de documents du SCCUQ et de la CSN)

NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL DU 6 AVRIL 2011

Voici un résumé des principaux moments du dernier conseil syndical.

Dans son allocution d'ouverture, le président rappelle la tenue et l'importance de la manifestation du 12 mars dernier en opposition aux orientations du budget Bachand. Il a fait part aux membres de deux décisions des derniers conseils confédéraux de la CSN, soit une opposition au développement des mines d'amiante au Québec et l'importance d'aller exercer notre droit de vote aux prochaines élections fédérales, notamment parce que le financement des études universitaires fait l'objet d'un enjeu important.

La hausse annoncée des droits de scolarité est mal reçue par plusieurs étudiantes et étudiants qui ont fait une levée de cours le 31 mars. Le Regroupement université de la FNEEQ, qui regroupe les syndicats de chargées et chargés de cours, appuie la revendication étudiante exigeant la gratuité scolaire.

Le président a ensuite rappelé le travail préliminaire du Comité de préparation de la convention collective avant de passer la parole au vice-président à la convention collective.

Rapport préliminaire du Comité de préparation de la convention collective

Le vice-président à la convention collective fait un rappel de la formation du Comité et spécifie que l'assemblée générale du 15 avril aura à statuer sur les orientations de la négociation.

Raphaël Crevier, membre du Comité de préparation de la convention collective, présente et explique le rapport du Comité. Le Conseil syndical reçoit le rapport.

Une plénière permet ensuite un large échange entre les membres présents sur les éléments du rapport. Le rapport final sera présenté lors de l'assemblée générale du 15 avril.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

V A D E - M E C U M

VENDREDI 29 AVRIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

Dès 13 h au A-M050

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE - NÉGOCIATION

Immédiatement après l'Assemblée générale statutaire

DIMANCHE 1ER MAI

RASSEMBLEMENT

Dès 12 h au Parc Bladwin (coin Marie-Anne et Fullum à Montréal)

LE SCCUQ ET LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES



La Journée internationale des femmes a toujours été un moment important dans l'année syndicale au SCCUQ. Ces récentes années, nous avons reçu des membres du

groupe de la Fondation La rue des femmes, des femmes autochtones, des élèves de l'école Rosalie-Jetté, et bien d'autres. L'an dernier nous avons

accueilli des femmes du Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM.

Poursuivant cette tradition, le SCCUQ a tenu à commémorer la Journée internationale des femmes. Cette année, des militantes du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants sont venues expliquer le travail qu'elles font auprès des immigrantes montréalaises lors d'un dîner qui s'est déroulé dans les locaux du Syndicat. La participation des membres fut intéressante et toutes et tous ont semblé apprécier l'événement.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

DES CHANGEMENTS À LA DIRECTION DE LA CSN

À la fin du prochain congrès de la CSN, qui se tiendra à Montréal du 15 au 20 mai prochain, la direction ne sera plus la même. Et les changements seront majeurs.

Trois des dirigeants actuels ont annoncé leur intention de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat. Claudette Carbonneau termine son troisième mandat à la présidence. En 2002, elle avait défait Marc Laviolette. Auparavant, elle avait été première vice-présidente de la CSN de 1991 à 2002. Roger Valois, quant à lui, quitte son poste de vice-président de la centrale, fonction qu'il occupait depuis 1984. Finalement, la trésorière, Lise Poulin, entrée en fonction en 1998, ne sollicite pas de renouvellement de mandat.

De l'équipe actuelle, le trésorier Pierre Patry, qui avait succédé à Michel Lessard en 2004, va solliciter un nouveau mandat, tout comme la vice-présidente, Denise Boucher.

Louis Roy, premier vice-président depuis 2002, a déjà annoncé son intention de se présenter à la présidence de la centrale. Dans une entrevue dans *Rue Frontenac* (jeudi

17 mars), il se voit comme le candidat du changement. « Le temps est venu de revoir l'implication de tout un chacun. Il est important de faire la promotion d'une nouvelle forme de syndicalisme qui rejoindra davantage les plus jeunes. Mais pour y arriver, il faudra les impliquer davantage. Nous devons faire preuve de plus d'ouverture ». S'il est élu, il est à espérer que ce ne seront pas des paroles en l'air.

Comme les intentions de Roger Valois étaient connues depuis un certain temps, deux candidats se sont rapidement portés candidats pour lui succéder. Ce sont Gaétan Châteauneuf, président du Conseil central du Montréal métropolitain et Jean Lacharité, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie. Pour sa part, Jean Lortie, président de la Fédération du commerce, songerait à succéder à Lise Poulin. D'autres noms circulent comme celui de Jacques Létourneau.

Il y a une « éternité » qu'un climat électoral aussi marqué dominera un congrès!

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LA FIN D'UN TRÈS LONG CONFLIT : RÈGLEMENT AU JOURNAL DE MONTRÉAL

Un des plus longs conflits, et certainement des plus médiatisés au Québec, vient de se terminer. Après plus de 24 mois de lock-out, les travailleuses et travailleurs du *Journal de Montréal* entérinent une proposition du conciliateur puis négocient un protocole de retour au travail. Le règlement du conflit laisse un goût amer chez plusieurs grévistes et nous oblige à nous questionner syndicalement. Nous tenons aussi à préciser que ce ne fut pas le plus long conflit dans la presse écrite au Québec. Le conflit des typographes de *The Gazette*, au tournant du siècle, dura sept ans.

Avec la croissance du secteur des services et les changements technologiques, la production n'est plus nécessairement exécutée matériellement dans un lieu physique particulier. Les dispositions actuelles du Code du travail ne semblent plus être efficaces pour faire cesser l'utilisation de travailleurs de remplacement dans l'établissement où un lock-out est déclaré. C'est ce qui est malheureusement survenu au *Journal de Montréal*.

Une réforme du Code du travail s'impose. Les centrales syndicales ont demandé de réelles modifications lors des audiences publiques de la Commission de l'économie et du travail sur la modernisation des dispositions antibriseurs de grève prévues au Code du travail. La CSN, comme les autres centrales, réclame l'élargissement de la notion « d'établissement », la limitation de la notion de « bénévole » et celle de l'utilisation de « services » pour les adapter à la nouvelle réalité (voir le dernier numéro du *SCCUQ@actualités*).

Toutefois, cela n'explique pas la longueur et le déroulement du conflit. Comment expliquer le peu de solidarité de la part de la population qui a continué à se procurer le *Journal de Montréal*? Il est vrai que de plus en plus d'exemplaires étaient distribués gratuitement. Ce qui a eu comme conséquence que les revenus publicitaires du *Journal de Montréal* n'ont pas diminué. On peut comprendre les annonceurs de rechercher toujours plus de profits, mais les lectrices et lecteurs? Tout le dis-

cours syndical n'a pas percé l'ensemble des lecteurs du *Journal de Montréal*, y compris parmi les lecteurs syndiqués. Il y a ici des raisons de se questionner.

Beaucoup de syndiquées et syndiqués, mais surtout des journalistes et « columnistes » ont cherché à faire porter tout le blâme sur la CSN. Dans notre centrale, les syndicats disposent d'une très large autonomie. Nous en sommes l'exemple probant. L'ensemble des travailleuses et travailleurs du *Journal de Montréal* a géré toute la stratégie durant le conflit appuyé en cela par toute la CSN. Cette dernière a notamment organisé une campagne d'appui auprès de ses membres et des autres organisations syndicales, lancé une pétition, appelé à une importante manifestation le 4 décembre, etc. La CSN a mis au-delà de 7 millions de dollars dans toutes ces campagnes.

Il ressort que la stratégie patronale a mieux fonctionné que celle des travailleuses et travailleurs en lock-out. Il appert aussi que certaines interventions et certains mots d'ordre ne rejoignent plus aussi facilement l'ensemble des syndiquées et syndiqués que dans les années soixante-dix. Le syndicalisme a toujours sa place dans la défense des intérêts des travailleurs. Il doit chercher à mieux s'adapter aux réalités mouvantes que nous vivons. C'est là le défi qui nous attend.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

L'origine de cette journée s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations de femmes réclamant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes, qui agitèrent l'Europe et l'Amérique, à la fin du 19^e siècle au début du 20^e siècle.

La création d'une Journée internationale des femmes a été proposée, pour la première fois, lors de la deuxième Conférence internationale des femmes socialistes (Copenhague, 1910) par la journaliste allemande Clara Zetkin qui propose de généraliser l'initiative des femmes socialistes américaines qui avaient organisé, en 1909, une journée nationale pour l'égalité des droits civiques.

La date du 8 mars n'est fixée qu'en 1917, avec la grève des ouvrières de Saint-Petersbourg. Après 1945, la Journée internationale des femmes devient une tradition dans le

monde entier. Dans les années 70, les mouvements féministes reprennent le flambeau. La Journée internationale des femmes est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977.

Parmi les événements qui donnent naissance au « 8 Mars » se situe une tragédie survenue le 25 mars 1911, à la *Triangle Shirtwaist Company* de New York. Dans cette usine, où le militantisme florissait, un drame survient alors que 146 personnes, la plupart des jeunes immigrantes d'origine italienne et juive, y compris des filles de 12-13 ans, sont mortes à cause de l'incendie de l'usine, enfermées sur leur lieu de travail par les patrons. Les portes étant barrées, elles ne purent sortir de l'usine en feu.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

UNE HISTOIRE DE LA SYNDICALISATION DES AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT

Alexandre Leduc vient de publier *Correction syndicale. Pour une histoire du syndicalisme universitaire*. Publiée par l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) la brochure relate les débuts des différents syndicats qui vont former le Conseil québécois du secteur universitaire de l'AFPC.

Si les étudiantes et étudiants universitaires vont être à l'origine de ce mouvement de syndicalisation, l'AFPC va s'intéresser aux professionnels de la recherche, notamment à l'Université de Montréal et à l'Université McGill. L'AFPC entreprend une campagne de syndicalisation auprès des étudiantes et étudiants en postdoctorat.

Alexandre Leduc souligne la particularité de la syndicalisation des travailleuses et travailleurs précaires dont les caractéristiques spécifiques sont souvent mal perçues dans

d'autres grandes organisations syndicales, qui ont tendance à plutôt négliger ces groupes, souvent peu « rentables » à court terme. Alexandre Leduc souligne la compréhension dont a fait preuve la direction de l'AFPC, mais aussi des défis qu'elle affronte.

Ce document est fort pertinent puisqu'il relate une syndicalisation de travailleuses et de travailleurs précaires, comme le sont les chargées et chargés de cours, et que, ici aussi, c'est à l'UQAM que tout à commercer.

Il serait extrêmement dommageable que certaines interventions mal venues puissent venir troubler l'équilibre entretenu entre les différents groupes syndicaux à l'UQAM

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

BILAN SYNDICAL DU SCCUQ - MANDAT 2010 - 2011

Les mandats annuels des officières et officiers viennent à terme, en conformité avec nos statuts et règlements. C'est donc le temps de faire le bilan syndical de l'année 2010 - 2011. Les membres du Comité exécutif, les conseillères du Comité mobilisation-intégration ainsi que l'agente et les agents de relations de travail ont assumé les opérations courantes relevant de leur mandat respectif, avec le support de la secrétaire du Syndicat.

COMITÉ DES AGENTES ET AGENTS DE RELATIONS DE TRAVAIL (CAART)

ARTICLE 2 — LES TÂCHES DES AGENTES ET AGENTS DE RELATIONS DE TRAVAIL

L) PRODUIRE UN BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

En tant que membres du CAART, notre première tâche est de veiller à l'application de la convention collective afin d'assurer le respect de nos droits et l'exécution des obligations qui en découlent. Comme par le passé, nous sommes donc intervenus de façon régulière auprès du Service du personnel enseignant (SPE) pour faire respecter les dispositions de notre convention collective tant par l'Université que par les unités d'embauche. Depuis l'instauration d'ACCENT, les règles d'attribution des charges de cours sont beaucoup mieux respectées, en ce qui a trait aux clauses 10.11 (attribution principale), 10.16 (sigle de cours déjà affiché) et la clause 10.17 (affichage complémentaire) car c'est le logiciel qui fait l'attribution. Cependant, la clause 10.20 qui permet à un département de procéder à l'attribution d'une charge de cours suivant sa « procédure interne » nous occasionne encore un certain nombre de litiges dans certains départements, entre autres, en Communication, à l'École de langues et en Marketing. Au moins cinq griefs ont été déposés au cours de l'année dénonçant la propension de certains directeurs à faire entrer de nouvelles personnes sur les listes de pointage plutôt que d'offrir une quatrième charge à une personne chargée de cours. Le CAART avait déjà présenté, à la partie patronale, un libellé modifié de cette clause et nous souhaitons vivement régler ce dossier dans la négociation actuelle.

Une dimension importante du travail du CAART consiste à répondre aux questions des membres concernant particulièrement la convention collective mais aussi, de façon plus générale, aux questions portant sur des politiques, des règlements, programmes, etc. On remarque, depuis quelques années, la diminution du nombre de cas ouverts mais l'augmentation de la complexité de certains d'entre eux. La confidentialité nous oblige à la plus grande discrétion concernant les dossiers que nous avons dû traiter au cours de l'année. Mentionnons néanmoins que 48 cas ont été ouverts, de ce nombre 21 ont conduit au dépôt de griefs et qu'à l'heure actuelle, nous avons donné 3 avis d'arbitrage. Une seule décision arbitrale a été rendue cette année. Elle concerne la clause 17,03 (clause passerelle) et l'arbitre a rejeté le grief et n'a pas donné la priorité d'embauche à la personne chargée de cours.

L'équipe du CAART a organisé, le 9 mars 2011, une séance d'information concernant les demandes d'EQE, les programmes de perfectionnement long et court ainsi que la mise à jour des connaissances et la procédure de présentation de ces demandes. Trente-trois personnes chargées de cours ont participé à cette séance. De plus, nous avons contribué à la mise sur pied des comités de révision d'EQE, à la préparation et à l'assistance des procureurs du SCCUQ lors des arbitrages et assuré le suivi dans tous nos autres dossiers notamment : la vérification des dossiers de la clause 10,02 (réserve), l'ajustement de la rémunération des superviseurs de stages et les dispositions concernant nos régimes d'assurances collectives ainsi que de la prime de départ à la retraite, le rappel téléphonique des personnes chargées de cours qui oublient de répondre à une offre de cours, etc.

Concernant la question des transferts automatiques d'EQE, les formulaires proposés par le CAART au Service du personnel enseignant visent à faciliter l'application de la clause 7.27 de la convention (transfert d'EQE). Ces formulaires ont été mis à la disposition des directeurs et des assistantes administratives des départements par le SPE.

Même si le *statu quo* continue de s'appliquer concernant le dossier des stages, nous sommes intervenus vigoureusement et avons posé des questions très précises à nos vis-à-vis patronaux suite à certaines rumeurs émanant d'un département concernant la mise en place d'un mode de rémunération basé sur les heures travaillées.

Suite à la décision du CAART de ne pas référer à l'arbitrage le grief d'un salarié congédié pour fausses déclarations d'emploi, une plainte a été déposée à la Commission des relations de travail (CRT) contre le Syndicat pour manquement à son devoir de représentation. Cette plainte a été accueillie par la CRT. Le SCCUQ de concert avec son procureure de la CSN conteste cette décision dans le cadre d'une requête en révision judiciaire.

Comme vous le savez sans doute, le Syndicat a obtenu un nouveau projet pilote, soit trente (30) charges de cours offertes pour la réalisation d'activités connexes à l'intérieur des unités d'embauche. Trente charges ont été octroyées cette année et trente autres charges seront disponibles pour l'année 2011-2012.

Le dossier de la lettre d'entente no 401 a connu son aboutissement au terme du trimestre d'automne 2010. L'entente intervenue prévoyait le début des discussions au trimestre d'hiver 2011 en vue du renouvellement de la convention collective. À la suite de la formation du comité de préparation de la convention collective (CPCC), le CAART a organisé deux journées de formation pour les membres élus de ce comité.

En espérant une négociation fructueuse pour tous.

MARIE-CLAUDE AUDET
LANGIS MADGIN
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

VENDREDI 29 AVRIL 2011
DÈS 13 H AU A-M050

À L'ORDRE DU JOUR:

- États financiers 2010
- Élections annuelles statutaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE NÉGOCIATION

IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE STATUTAIRE



COMITÉ MOBILISATION-INTÉGRATION (CMI)

ARTICLE — 2 LES CONSEILLÈRES, CONSEILLERS DU COMITÉ MOBILISATION-INTÉGRATION N) PRODUISENT UN BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Durant la session d'automne, les conseillères du Comité mobilisation-intégration ont tenu la majorité des assemblées d'unité départementales statutaires et, au cours du printemps, celle des facultés. Les conseillères ont assuré le soutien et l'arrimage des 500 postes de représentation.

Elles ont traité les demandes déposées en vertu du projet pilote sur les activités connexes, ce qui a permis au CLI d'attribuer deux charges de cours à quinze départements différents pour les trimestres d'hiver et d'été.

De façon générale et sous la responsabilité politique du vice-président aux affaires universitaires, les conseillères du Comité mobilisation-intégration effectuent l'étude, l'analyse et le suivi des projets d'intégration. Elles se rendent disponibles pour renseigner les membres et répondre aux questionnements des représentantes, représentants aux diverses instances ou comités.

L'adoption en assemblée générale du «Plan d'action pour la lettre d'entente 401» et sa mise en œuvre a impliqué des actions de visibilité et de mobilisation pour apporter notre soutien aux membres du CAART lors de leurs rencontres en Comité de relations professionnelles (CRP).

Le Comité a souligné la Journée nationale des chargées, chargés de cours par la tenue de trois petits déjeuners thématiques les 22, 23 et 24 novembre à l'Agora du pavillon Judith-Jasmin. Ces thèmes portaient respectivement sur les 20 ans de l'intégration, la Journée nationale des chargées, chargés de cours proprement dite et la mobilisation autour de la lettre d'entente 401.

D'autres activités ont marqué l'année 2010-2011:

- l'organisation du BBQ printanier;
- la Journée d'accueil des nouvelles personnes chargées de cours tenue à la salle des Boiseries au début du trimestre d'hiver;
- les « 5 à 7 » hebdomadaires du trimestre d'automne et d'hiver et les événements suivant plusieurs assemblées générales et conseils syndicaux;
- le souper de Noël à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec...

Enfin, l'équipe travaille à l'élaboration d'une banque de documents pour informer les membres et favoriser leur mobilisation, la diffusion d'informations essentielles portant sur le Comité de liaison local ainsi que sur la représentation, ce à quoi s'ajoutent des documents à saveur plus administrative pour optimiser la gestion et le suivi des projets d'intégration.

La mobilisation syndicale au SCCUQ est un outil essentiel pour la défense et la promotion des intérêts des personnes chargées de cours, professionnelles de l'enseignement universitaire et membres de la communauté universitaire de l'UQAM. L'évolution des fonds dédiés à l'intégration, ainsi qu'à la représentation institutionnelle, a démontré la nécessité de poursuivre le travail de la mobilisation. Sans celle-ci, aucune action concrète, aucune avancée réelle n'est possible. La prise de parole et l'implication des membres demeurent garantes de la défense et de la promotion des intérêts des personnes chargées de cours.

LOUISE GAVARD
LOUISE SAMSON
ANNE C. THIBAULT

COMITÉ EXÉCUTIF

ARTICLE 27 — POUVOIRS ET DEVOIRS DU COMITÉ EXÉCUTIF

N) FAIRE UN BILAN ANNUEL DE SES ACTIVITÉS

Trésorerie

Plusieurs dossiers ont retenu mon attention au cours de mon mandat 2010-2011. Une partie de mon mandat consiste à traduire en terme budgétaire les enjeux, les projets que nous désirons collectivement faire nôtre. Le budget est la concrétisation des actions que nous décidons d'entreprendre et des moyens financiers dont nous nous dotons pour atteindre cet objectif. L'adoption du budget est un moment névralgique de nos décisions financières. Une autre période importante est la reddition des comptes à l'assemblée générale statutaire. Je travaille de façon à présenter cette reddition de compte de la façon la plus transparente et la plus compréhensible possible. À partir de l'hiver 2011, je me suis affairée à ce que tout soit en place pour qu'en avril prochain tout soit prêt.

Plusieurs des décisions prises ont une implication financières et viennent teintés nos débats et je joue un rôle de conseiller dans cette optique, ce qui permet d'alimenter nos réflexions en gardant en perspective : continuer d'offrir les meilleurs services possibles.

L'état de nos surplus reste un sujet sur lequel nous avons reporté nos décisions cette année compte tenu des différents enjeux de négo qui ont rempli, à raison d'ailleurs, la place dans nos débats. Pour l'an prochain, 2011-2012, nous devons nous requestionner sur cette question.

Pour assurer la santé financière du Syndicat, j'ai assumé un ensemble d'activités générales découlant de la gestion, au quotidien, de tous les aspects financiers du SCCUQ ce qui inclut le soutien à l'ensemble des officiers dans les dossiers de nature financière. Je fais un suivi budgétaire régulier, particulièrement en ce qui concerne nos cotisations syndicales et l'achat de nos immobilisations. Compte tenu des faibles taux d'intérêts, j'ai, avec la participation de la Caisse de la Culture, effectué des choix de placements, de façon à obtenir les meilleurs rendements possibles dans les circonstances, en gardant à l'esprit que notre premier objectif n'est pas de prendre des risques pour faire des profits!!!

De plus, en lien avec mon mandat, j'ai réalisé des activités plus spécifiques. La question de la retraite demeure un dossier de plus en plus préoccupant pour nos membres. Je suis la représentante élue des chargées et chargés de cours de l'UQAM au Comité de retraite et au Comité de placement du Régime de Retraite des chargés de cours de l'UQ. Les chargées et chargés de cours de l'UQAM y représente près de 50% des cotisants et il est important d'y avoir une bonne représentation. Je suis disponible auprès des membres qui s'approchent de la retraite et qui ont besoin d'information. Cet aspect, à travers les années, est venu enrichir mon mandat et m'apporte beaucoup de plaisir à offrir un service plus direct aux membres.

Je suis aussi la représentante de l'UQAM au conseil d'administration de la Caisse de la Culture où nous avons nos avoirs financiers.

J'ai assumé une partie du travail reliée à l'intersyndicale en l'absence de la vice-présidente. J'ai contribué à assurer une présence au regroupement université à la FNEEQ où j'ai été nommée à un sous comité devant étudier notre régime de retraite actuel. J'analyse aussi les demandes de solidarité et je m'occupe à combler nos délégations aux instances de la Centrale et de la fédération. J'ai participé à l'organisation de la Journée internationale des femmes.

MARIE BOUVIER

Secrétariat général

Comme par les années passées, outre le travail de supervision et d'accompagnement relié au secrétariat, je me suis acquittée, en vertu de mon mandat, de l'application de la procédure électorale, soit voir à ce que les divers postes de représentation soient comblés et cela, conformément à la Politique électorale du Syndicat. De plus, j'ai veillé au maintien d'un espace de travail fonctionnel notamment en ce qui a trait au renouvellement d'une partie du parc informatique, au suivi relatif à la sécurité et à l'aménagement de nos bureaux et à l'organisation matérielle de nos réunions et assemblées d'instances.

Outre ces responsabilités, j'ai continué d'assumer, comme il se doit, la prise de notes lors de toutes les instances du SCCUQ (CE, AG, CS), j'ai rédigé tous les procès-verbaux en découlant et fait les suivis nécessaires relatifs à nos décisions.

À ces diverses tâches s'ajoutent bien sûr la collaboration aux travaux du Comité exécutif et la représentation à certaines réunions, colloques et congrès de nos regroupements affiliés (dont le Comité éducation du CCMM, l'Assemblée générale du CCMM, le Regroupement-Université, le Congrès de la FNEEQ et celui de notre Centrale, la CSN).

HÉLÈNE BELLEY

Vice-présidence à l'information

L'information a joué un rôle actif dans la mobilisation syndicale et dans l'information transmise auprès des membres, particulièrement par un travail de mise en forme et de diffusion des informations, en lien direct avec les activités et le travail du Syndicat.

L'année écoulée fut marquée principalement par tout le travail autour du règlement et des discussions autour des Lettres d'entente 400 et 401. Ce travail s'est poursuivi avec la Lettre d'entente 417, qui mettait fin à cette saga qui avait trop longtemps duré. Cette entente ouvrait aussi une perspective nouvelle par rapport au renouvellement de notre convention collective.

Nous avons fait en sorte que les membres aient un accès complet à toutes les informations pertinentes à la prise de décisions éclairées. Nous avons donc utilisé les différents outils à notre disposition, soit les courriels, le site web et le SCCU@ctualités. Les divers documents sont toujours accessibles.

Nous avons aussi poursuivi notre travail avec une volonté de répondre de plus en plus à des impératifs écologiques. La version électronique de nos bulletins d'information nous permet de joindre plus de chargées et chargés de cours et entraîne des économies substantielles de papier.

Une bonne partie du travail de l'information a été rendu possible par le travail professionnel et toujours disponible de notre secrétaire, Violaine Gasse.

En plus des activités dévolues aux membres du Comité exécutif, pour notre part, nous avons participé activement aux assemblées générales du Conseil central du Montréal métropolitain ainsi qu'au congrès de mai dernier. Nous avons aussi assumé une partie du mandat de la responsable aux relations inter-syndicales, en congé maladie, en collaboration avec la trésorière, Marie Bouvier.

BERNARD DANSEREAU

Vice-présidence aux relations intersyndicales

Le SCCUQ, comme par les années passées, s'est acquitté avec célérité de sa tâche de représentation et de solidarité. Membre de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN), le SCCUQ doit assumer la coordination de ses relations avec ces organismes ainsi que la coordination de nos délégations de chargées et chargés de cours aux instances des conseils fédéraux réguliers et spéciaux. La participation assidue du SCCUQ (présidence et vice-présidence) au regroupement des chargés de cours (FNEEQ) et notre contribution aux débats y furent appréciées, tant par la qualité de nos contributions que la pertinence de nos analyses, notamment sur la question de la gouvernance universitaire. L'action de célébration du 8 mars 2011 s'inscrit précisément dans la perspective des actions solidaires du SCCUQ.

Quant à notre politique de solidarité, la vice-présidence aux relations intersyndicales en a assumé la promotion, la défense et la mise en œuvre avec le soutien de notre trésorière. Cette politique unique au SCCUQ nous permet de distribuer 20 000 \$ de dons à des syndicats et groupes populaires poursuivant les mêmes idéaux que le SCCUQ.

La vice-présidente aux relations intersyndicales étant présentement en congé de maladie, la réalisation des obligations découlant de son mandat a été assurée par la présidence avec l'appui de Bernard Dansereau (pour les dossiers du CCMM et de la CSN) et l'appui de Marie Bouvier (pour les dossiers de la FNEEQ et l'application de la politique de solidarité). C'est pourquoi je tiens à remercier Bernard et Marie pour leur travail, lequel a permis au SCCUQ d'occuper pleinement son espace syndical dans l'action solidaire.

GUY DUFRESNE POUR
LORRAINE INTERLINO

Vice-présidence aux affaires universitaires

Le bilan de la vice-présidence aux affaires universitaires touche essentiellement quatre aspects : l'intégration, la représentation institutionnelle, la mobilisation et les tâches courantes au sein du Comité exécutif.

Comme responsable politique du Comité mobilisation-intégration (CMI), j'ai participé aux différentes rencontres du Comité de liaison institutionnel (CLI) lors des dépôts de projets d'intégration (encore une année où les demandes dépassent de loin le budget alloué). De plus, et dans le cadre du projet pilote des tâches connexes, j'ai siégé audit comité qui attribue ces tâches aux différents départements. Cette année, nous avons octroyé trente charges de cours à quinze départements différents.

Un autre aspect de mon mandat consiste à tenir des réunions de concertation avec nos collègues qui nous représentent à la Commission des études. Ces rencontres ont pour objectif d'étudier les volumineux dossiers académiques et institutionnels afin de veiller que les intérêts des personnes chargées de cours soient bien défendus. Je profite de ce bilan pour remercier notre représentante et nos représentants qui font un travail remarquable.

Le mandat qui se termine a été marqué par le règlement des lettres d'entente 400 et 401. J'ai élaboré et mis en marche un plan de mobilisation et de visibilité avec l'aide de mes collègues du CMI, de l'exécutif et de notre secrétaire. Je remercie tout le monde d'avoir poussé à la roue, il fallait faire les choses dans des délais records.

La dernière chose, et non la moindre, est le travail au quotidien au sein de l'équipe syndicale pour répondre aux besoins des membres. Ce travail se manifeste au niveau décisionnel par les réunions hebdomadaires du Comité exécutif, mais surtout par une écoute attentive qui s'exprime par des gestes de tous les jours, et ce, de la part de chaque membre de l'équipe syndicale.

ZAKARIA EL-MRABET

Vice-présidence à la convention collective

La dernière année depuis l'élection d'avril 2010 a été fertile en rebondissements de toute nature dans les dossiers, dont j'ai la charge comme membre du Comité exécutif.

Quatre dossiers ont marqué mon travail syndical durant la dernière année. Le dossier le plus connu est celui de la négociation des lettres d'entente 400 et 401. Ce dossier a été traité au niveau décisionnel à deux assemblées générales. Au mois de juin, massivement les membres du Syndicat rejetaient une proposition de règlement avec une offre qui comportait le versement seulement de montants forfaitaires. Le Comité exécutif a été divisé et c'est la position minoritaire qui a été suivie par les membres. Les lendemains de ce vote ont généré au moment de la reprise des activités syndicales, après la période de vacances, des tensions significatives notamment au sein du Comité exécutif. L'adoption d'un plan d'action requis par notre Assemblée générale a été laborieux et a nécessité de multiples palabres pour aboutir à une proposition à soumettre à nos instances. La reprise des discussions avec l'Université à la fin du mois de septembre a ouvert un nouveau champ de possibilités dont le résultat a été l'entente adoptée cette fois-ci par notre Assemblée générale au mois de décembre. Cette fois-ci, la direction syndicale faisait un front uni pour recommander l'entente. Par la conclusion de cette entente on mettait fin au chapitre de la négociation de la convention collective 2009-2011 et ouvrait celle du renouvellement de la collective en avançant les délais de discussions dès le trimestre de l'hiver 2011.

Autre dossier important, ce sont les discussions laborieuses, notamment avec le SPUQ, pour la mise en place du projet pilote sur les activités connexes à l'enseignement. Au début du mois de juillet 2010, on me communiquait que pour l'admissibilité à ces activités connexes on entendait faire inscrire la détention d'un doctorat. À partir de là, ceci a nécessité plusieurs mises au point avant d'en arriver à un accord final au mois d'octobre. L'Université a respecté son engagement à consacrer l'équivalent de trente charges de cours pour l'année universitaire 2010-2011, malgré le fait que ces activités ne pouvaient démarrer qu'au trimestre d'hiver.

À la suite d'une plainte déposée, selon les articles 47.2 et suivants du Code du travail à la Commission des relations de travail (ci-après la C.R.T.), des auditions ont eu lieu le 14 juin 2010 et le 4 août 2010 devant ce tribunal administratif. Une décision a été rendue par la C.R.T., le 12 octobre 2010 et elle accueille la plainte déposée à l'encontre du Syndicat. Une requête introductive d'instance en révision judiciaire en vertu du Code de procédure civile a été déposée par le Syndicat le 18 novembre 2010 et l'objectif recherché est de déclarer nulle et annuler la décision du 12 octobre rendue par la C.R.T. Le dossier suit son cours actuellement au niveau juridique.

Comme l'année 2011 débutait par l'engagement du Syndicat a débuté au trimestre d'hiver les discussions en vue du renouvellement de la convention collective, il a été nécessaire de soumettre aux diverses instances du Syndicat un dispositif syndical qui permettrait sa mise œuvre. Notre préoccupation en concevant ce dispositif visait à assurer la consultation des instances pour l'adoption des orientations de la négociation et ce dans un délai serré. Nous sommes actuellement dans ce processus marqué par l'élection de nouvelles personnes au Comité de préparation de la convention collective et par le déroulement de la consultation auprès de nos membres et de nos instances syndicales.

Bien sûr, ce travail, je l'accomplis en coopération avec mes collègues des divers comités du Syndicat. À ces dossiers collectifs, il s'ajoute dans la vie quotidienne tous les dossiers spécifiques à des situations individuelles et d'autres qui concernent l'application de notre convention collective. Deux dossiers nous préoccupent en cette matière, ce sont les tentatives de dévoyer par certains départements l'application de la clause 10.20 de notre convention collective et d'empêcher ainsi l'accès à une quatrième charge de cours et la décision d'étaler la période d'évaluation des enseignements en ligne jusqu'au 29 avril. Nous avons fait connaître notre opposition à l'Université sur ces deux questions et nous allons agir en vue de faire reconsidérer les positions adoptées par l'Université.

En espérant que ce bilan vous permette de mieux jauger les diverses responsabilités prévues dans mon mandat.

JOCELYN CHAMARD

Présidence

Les objectifs de la présidence, avec l'appui des officières et des officiers, sans oublier le soutien essentiel de la secrétaire du Syndicat, Violaine Gasse, ont été d'orienter les énergies et les efforts de chacune et de chacun dans un mouvement commun de promotion et de défense des chargées et chargés cours. Le travail et l'analyse, avec le parti pris de la solidarité, ont fait en sorte que la vie syndicale au SCCUQ est marquée tant par la quantité que par la qualité du travail effectué.

L'objectif principal de la présidence a été de favoriser des relations efficaces et conviviales au sein de l'équipe et d'encourager la solidarité à tous les niveaux. Les intérêts, les compétences et les mandats différenciés des unes et des autres ont produit un alliage des forces syndicales qui dépasse les particularités individuelles. Comme responsable de la régie interne du Syndicat, j'ai œuvré afin que le SCCUQ présente une force cohérente et crédible auprès de nos membres et de nos interlocuteurs. De plus, par un travail constant j'ai cherché à favoriser des rapprochements avec les autres syndicats et associations, de représenter les membres du Syndicat auprès de toutes les instances tant universitaires que syndicales, de concilier les aspirations très variées des personnes chargées de cours et de toujours travailler à la reconnaissance des membres dans tous les rapports avec l'administration.

En cours de mandat, j'ai assumé des responsabilités conjointes découlant du mandat présidentiel en liens avec les mandats des collègues du Comité exécutif. Que ce soit par des rencontres avec des membres de la direction de l'Université, notamment avec la mobilisation pour la relance des discussions sur les lettres d'entente 400 et 401 ou encore la lettre envoyée au recteur expliquant l'absence du SCCUQ lors du discours de la rentrée. Quand l'UQAM a procédé à une reddition de compte en commission parlementaire à Québec, j'y étais comme témoin de l'événement ainsi que pour m'assurer que, dans ses propos, la direction reconnaisse la place des personnes chargées et chargés de cours.

De plus, avec l'appui des collègues, j'ai participé et contribué aux travaux du Regroupement-Université, ainsi qu'à ceux du Bureau fédéral et du Conseil fédéral de la FNEEQ-CSN et, à l'occasion, au Conseil confédéral de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Il en est de même pour la représentation et la participation de notre Syndicat lors du Congrès et des assemblées générales du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN). Finalement, dans le cadre du congrès de la COCAL (Coalition of Contingent Academic Labor Conference) qui s'est tenue à Québec en août dernier, j'ai dirigé notre délégation et présidé un atelier.

Au terme de ce mandat, c'est le souci constant d'assurer la pérennité de l'action solidaire de l'équipe syndicale qui a été au cœur de mes préoccupations et de mes actions, avec le support de celles et de ceux pour qui le travail collectif n'est pas un vain mot. C'est par le travail collectif que le SCCUQ est un interlocuteur responsable et crédible dans ses interventions et ses prises de position. Cela est crucial dans la perspective du renouvellement de la négociation collective qui régit nos conditions de travail.

GUY DUFRESNE

MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE ET PROCURATION Plus utiles qu'on ne le croit

Qu'arriverait-il si vous deveniez incapable de vous occuper de vos affaires ? Ou si vous étiez simplement dans l'impossibilité de le faire pendant un certain temps ? Qui le ferait pour vous ?

C'est pour se préparer à ce genre de situation qu'il existe des documents comme le mandat en cas d'inaptitude et la procuration. Ce sont des outils qui pourraient vous être très utiles.

QUI A BESOIN D'UN MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE ET POURQUOI ?

« Tout le monde devrait avoir un mandat en cas d'inaptitude même si l'éventualité d'y avoir recours semble très lointaine, explique Me Julie Gauthier, notaire aux Affaires juridiques de Desjardins. Par ce document, vous nommez une personne en qui vous avez confiance et qui s'occupera de vous et de vos biens au cas où vous ne seriez plus capable de la faire. Cette personne est appelée le mandataire. »

Vous pouvez même nommer plus d'un mandataire, indiquer comment se prendront les décisions, prévoir son remplaçant. Vous pouvez aussi désigner un mandataire qui s'occupera de vos biens et un autre, de votre personne, et préciser l'étendue de leurs pouvoirs.

De plus, vous pouvez ajouter dans votre mandat des clauses de protection de la famille, la nomination de tuteur à vos enfants mineurs, l'accès à votre dossier médical, votre consentement au don d'organes, et même vos instructions quant aux soins de fin de vie.

« Mais le plus important, précise la notaire, c'est que vous choisissiez l'étendue des pouvoirs que vous donnez à votre mandataire et la façon dont il les exercera. »

Si vous n'avez pas de mandat en cas d'inaptitude, ce sera une «assemblée de parents et amis» qui devra nommer un curateur ou un tuteur, selon la gravité de votre inaptitude, une fois qu'elle aura été reconnue.

LE MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE DOIT-IL AVOIR UNE FORME PARTICULIÈRE ?

Le mandat peut prendre la forme d'un acte notarié, c'est-à-dire qu'il est préparé par un notaire et alors inscrit au registre de la Chambre des notaires. Il peut aussi être fait devant témoins ; dans ce cas, il peut s'agir d'un document que vous rédigez vous-même ou qui est rédigé par un avocat, ou encore d'un formulaire que vous remplissez et signez devant deux témoins. Ils n'ont pas à en connaître le contenu. Vous devez informer vos proches du nom du ou des mandataires et conserver le document en lieu sûr.

QUAND UN MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE PREND-IL EFFET ?

Votre mandat ne prend effet qu'une fois qu'il a été homologué, c'est-à-dire lorsqu'un tribunal ou un notaire a constaté votre inaptitude au moyen d'un rapport médical et d'une évaluation psychosociale et vérifié l'existence de votre mandat. La demande d'homologation doit être faite auprès de la Cour supérieure par votre mandataire qui peut aussi demander l'aide d'un conseiller juridique.

POURQUOI DEVRAIT-ON PRÉFÉRER LE « SUR MESURE » ?

Il est préférable d'avoir recours à un conseiller juridique (notaire ou avocat) pour rédiger votre mandat, selon Me Gauthier. Ce professionnel pourra vous indiquer tous les aspects à considérer et vous aider à établir un contrat sur mesure pour votre situation. Vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté pour que tout se déroule rondement et vous évitez que le mandat ne soit pas assez précis ou ne couvre pas certains aspects. Le notaire saura aussi, le temps venu, naviguer dans les procédures que comporte le processus d'homologation, une démarche qui peut prendre au moins un mois, souvent plus, une fois les évaluations et les rapports obtenus.

Enfin, la préparation d'un mandat vous coûtera beaucoup moins cher que les procédures pour nommer un curateur ou un tuteur. D'une façon générale, on peut dire qu'il en coûtera environ le double si vous n'avez pas de mandat en cas d'inaptitude.

Si vous choisissez l'option du formulaire pour le mandat en cas d'inaptitude, le Curateur public du Québec l'offre dans les librairies partenaires des Publications du Québec ou dans le site internet du Curateur au www.curateurpublic.gouv.qc.ca

QU'EST-CE QUE LA PROCURATION ?

La procuration est un document qui donne l'autorisation à une personne d'accomplir certains actes en votre nom si vous ne voulez pas vous déplacer ou si vous êtes en voyage, par exemple. La procuration peut être générale ou spécifique.

« Avec une procuration générale, explique me Gauthier, vous permettez à une personne (appelée un procureur) de poser en votre nom tous les actes que vous pourriez poser vous-même pour gérer vos affaires, comme payer le loyer, faire des dépôts et des retraits financiers, faire les versements hypothécaires.

Une procuration peut aussi être spécifique et ne s'applique qu'à vos comptes bancaires par exemple, ou à certains actes précisés dans le document. »

La procuration peut-être préparée par un notaire ou rédigée par vous-même et signée devant témoins. Si vous optez pour la procuration notariée, vous vous assurez d'obtenir des conseils pertinents et d'avoir autant de copies conformes que vous le désirez; l'original reste sous la garde du notaire.

QUELQUES PRÉCISIONS

Si vous désirez une procuration pour les comptes que vous détenez, vous pouvez présenter à votre caisse en présence de la personne qui agira en votre nom, qui remet alors un spécimen de sa signature. Le formulaire de procuration est fourni par l'institution.

« Si votre état se détériore et devient une inaptitude, précise la notaire, la procuration que vous avez accordée ne peut pas remplacer un mandat en cas d'inaptitude. « Toutefois, dans certaines circonstances, elle pourrait rester en vigueur jusqu'à l'homologation de votre mandat en cas d'inaptitude ou jusqu'à ce qu'un curateur ou un tuteur soit nommé, si ces procédures ont été entamées.

Caisse de la Culture

215, rue Saint-Jacques Ouest

Bureau 200

Montréal (Québec) H2Y 1M6

514 CULTURE

514 285 - 8873



www.caissedelaculture.com

Source : Espace D. novembre-décembre 2010. volume 47. numéro 5

Ce communiqué a été préparé gracieusement par la Caisse de la Culture. Rappelons que le SCCUQ a été un des membres fondateurs de la Caisse de la Culture à l'UQAM et partage ses valeurs démocratiques et coopératives.

Le contenu de cet article est de l'entière responsabilité de la Caisse de la Culture.

LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

Comité exécutif

Guy Dufresne
Président
6644

Jocelyn Chamard
Vice-président à la convention collective
2794

Zakaria EL-Mrabet
Vice-président aux affaires universitaires
6741

Lorraine Interlino
Vice-présidente aux relations intersyndicales
3180

Bernard Dansereau
Vice-président à l'information
2793

Hélène Belley
Secrétaire générale
6876

Marie Bouvier
Trésorière
3050

Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet
2789

Langis Madgin
4886

Jean-François Tremblay
3536

Comité mobilisation-intégration

Louise Gavard
8272

Louise Samson
2791

Anne-C. Thibault
5609

Secrétariat

Violaine Gasse
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

NOS COORDONNÉES

Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
Local A-R540

Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

Téléphone :

514 987-3495

Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1922-8791
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du
papier recyclé à 100%